Module : Comptabilité analytique

Terminologie
(Extraits du C.G.N.C)

Affectation :	Inscription directe, sans calcul intermédiaire, d'une charge à un compte de coût (affectation aux coûts). Le mot affectation est également employé lorsque des charges peuvent être prises en compte par des sections sans répartition préalable (affectation aux sections).
Budget :	Prévision chiffrée de tous les éléments correspondant à un programme déterminé. Un budget d'exploitation donnée pour une période donnée.
Centre de coût :	Groupement de charges correspondant à un critère particulier (une période, un atelier, un chantier, un produit, une commande, …)
Centre de profit :	Centre d'activité pour lequel on est en mesure d'établir un compte d'exploitation analytique rapprochant les produits et les charges de ce centre.
Centre de responsabilité :	Centre de travail, centre de coût, centre de profit conçus pour correspondre à un échelon de responsabilité dans l'entreprise.
Centre de travail :	Division de l'organigramme de l'entreprise tels que bureau, service, atelier, magasin,… correspondant à une section de la comptabilité analytique des entreprises. On distingue généralement du point de vue comptable les centres de travail en « centres opérationnels » et « centre de structure ». Les centres opérationnels peuvent eux même être distingués en « centres principaux » et « centres auxiliaires ».
Charges directes :	Charges qu'il est possible d'affecter sans calcul intermédiaire de répartition au coût d'un produit déterminé.
Charges incorporables et charges non incorporables :	Les charges peuvent être distinguées en charges « incorporables » et charges « non incorporables », selon que leurs incorporations aux coûts est, ou non, jugée raisonnable. Les charges non incorporables sont traitées comme des « différences d'incorporation ».

Charges indirectes :	Charges qu'il n'est pas possible d'affecter directement aux coût, leur « répartition » suppose des calculs intermédiaires en vue de leur imputation aux coûts.
Charges opérationnelles :	Charges liées au fonctionnement de l'entreprise. L'évolution de ces charges dépend étroitement du degré d'utilisation de l'intensité et du rendement dans l'emploi des capacités et moyens disponibles. Ces charges sont le plus généralement, « variables » avec le volume d'activité sans que cette variation lui soit nécessairement proportionnelle.
Charges de structures :	Charges liée à l'existence de l'entreprise et correspondant, pour chaque période de calcul, à une capacité de production déterminée. L'évolution de ces charges avec 1e volume d'activité est discontinue. Ces charges sont relativement « fixes » lorsque le niveau d'activité évolue peu au cours de la période de calcul.
Charges supplétives :	Charges qui ne figurent pas en comptabilité générale et qui sont introduites en comptabilité analytique des entreprises pour des raisons d'ordre économiques ou de gestion, telles que : ▪ Rémunération conventionnelle du travail non rémunéré en tant que tel ; ▪ Rémunération conventionnelle des capitaux propres.
Commande :	Ordre par lequel est déclenché un processus de mise à disposition de celui dont il émane de certains produits dans des conditions déterminées. Les transactions externes à l'entreprise (commandes passées à un fournisseur, commandes reçues d'un client) s'expriment en prix. Les transactions internes à l'entreprise (commandes internes passées entre centres de travail ou entre établissements) s'expriment en coûts, éventuellement assortis d'écarts.
Compte d'exploitation élémentaire :	Compte dressé en comptabilité analytique pour comparer aux produits courants les charges qui leur correspondent. La différence constitue une marge ou un résultat selon le contenu du coût. A une activité correspond un « compte d'exploitation élémentaire ».
Compte de reclassement :	Groupement de charges ou de produits courants de natures diverses dont le contenu est homogène par rapport au critère de classement choisis. Ce groupement est parfois utilisé pour faciliter l'affectation ou la répartition des charges ou des produits courants dans le réseau d'analyse.
Comptes réfléchis :	Comptes pouvant être utilisés pour assurer le contrôle de concordance entre la comptabilité analytique et la comptabilité générale lorsque celles-ci sont tenues de façon autonome.

Contrôle budgétaire :	Méthode de gestion caractérisée notamment par l'établissement de prévisions chiffrées en valeur (budget) et la comparaison systématique des réalisations et des prévisions, de façon à déclencher rapidement toutes mesures correctives nécessaires.
Coût :	Somme des charges relatives à un élément défini au sein du réseau comptable. Un coût est défini par les trois caractéristiques suivantes : ▪ Le « champ d'application » du calcul : un moyen d'exploitation, un produit, un stade d'élaboration du produit… ; ▪ Le « contenu » : les charges retenues en totalité ou en partie pour une période déterminée ; ▪ Le « moment de calcul » : antérieur (coût préétabli) ou postérieur (coût constaté) à la période considérée.
Coût ajouté :	Coût des activités propres de l'entreprise ajouté par celle-ci aux achats de biens et services utilisés.
Coût approché :	Coût employé en cours de période de calcul pour les raisons de commodité et non pas en vue d'une analyse de gestion. Ce coût est obtenu par des moyens divers (référence à la période précédente, prix de vente corrigé par une réfaction forfaitaire…). Son caractère principal est de ne présenter avec les coûts réels que des différences relativement faibles.
Coût de cession :	Valeur conventionnelle, différente du coût de production des produits (biens et services) d'un établissement de l'entreprise à un autre.
Coût complet :	Coût constitué par la totalité des charges qui peuvent lui être rapportées par tout traitement analytique approprié : affectation, répartition, imputation…
Coût direct :	Coût constitué par : ▪ Des charges qui lui sont directement affectées : ce sont le plus souvent des charges « opérationnelles » (ou variable) ; ▪ Des charges qui peuvent être rattachées à ce coût sans ambigüité même si elles transitent par des sections ; certaines de ces charges sont « opérationnelles » (ou variables), d'autres sont de « structure » (ou fixes).
Coût de distribution :	Coût comprenant exclusivement les charges directes et indirectes afférentes à l'exercice de la fonction de distribution.
Coût à dirhams constants :	Coût résultant de l'application au coût nominal d'un indice représentant de la valeur du dirham à compter d'une année de référence.

Coût marginal :	Coût constitué par la différence entre l'ensemble des charges nécessaires à une production donnée et l'ensemble de celles qui sont nécessaires à cette même production majorée ou minorée d'une unité.
Coût nominal :	Coût exprimé en dirhams constants.
Coût partiel :	Coût constitué par des charges relatives à un stade d'analyse intermédiaire ou à une « tranche » déterminée d'activité. Les principaux coûts partiels sont le coût variable et le coût direct.
Coût préétabli :	Coût évalué a priori soit pour faciliter certains traitements analytiques, soit pour permettre le contrôle de gestion par l'analyse des écarts.
Coût de production :	Coût d'un bien ou d'un service produit par l'entreprise et non encore vendu.
Coût de revient :	Coût complet d'un bien ou d'un service vendu, coût de distribution inclus.
Coût standard :	Voir coût préétabli.
Coût variable :	Coût constitué seulement par les charges qui varient avec le volume d'activité de l'entreprise sans qu'il y ait nécessairement exacte proportionnalité entre la variation des charges et la variation du volume des produits obtenus.
Cycle d'exploitation :	Ensemble des opérations nécessaires à la réalisation de la production économique de l'entreprise depuis celles relatives aux achats de matières premières, fournitures et marchandises jusqu'à celles de vente des produits ou marchandises. La durée de ce cycle répétitif est très variable selon les branches d'activité (le quelques jours à quelques années).
Différences d'incorporation :	Différence constatée : ▪ D'une part, entre les charges figurant en comptabilité générale (classe 6) et les charges incorporées aux coûts en comptabilité analytique ; ▪ D'autre part, entre les produits figurant en comptabilité générale (classe 7) et les produits retenus en comptabilité analytique.
Emballages :	Objets destinés à contenir les produits ou marchandises et livrés à la clientèle en même temps que leur contenu. Par extension, tous objets employés dans le conditionnement de ce qui est livré.
Emballages perdus :	Emballages destinés à être livrés avec leur contenu sans consignation ni reprise.

Emballages récupérables :	Emballages susceptibles d'être provisoirement conservés par les tiers et que le livreur s'engage à reprendre dans des conditions déterminées. Ces emballages constituent normalement des immobilisations. Toutefois, lorsqu'ils ne sont pas commodément identifiables unités par unité, ils peuvent compte tenu de leur nature et des pratiques, être assimilés à des stocks, ils sont alors comptabilisés comme tels.
Fonctions :	Subdivisions des activités professionnels ou non professionnelles selon le rôle qu'elles jouent dans l'entreprise. Exemple : fonction de production, de distribution, de recherche, d'administration, de financement, d'approvisionnement, de gestion du personnel, de gestion du matériel.
Frais :	Terme traditionnellement synonyme de « charges ».
Gestion :	Mise en œuvre des moyens de l'entreprise en vue d'atteindre les objectifs préalablement fixés dans le cadre d'une politique déterminée.
Gestion budgétaire :	Mode de gestion consistant à traduire en programme d'actions chiffrés, appelés « budget », les décisions prises par la direction avec la participation des responsables.
Gestion prévisionnelle :	Mode de gestion qui repose sur un modèle représentatif des activités futures de l'entreprise. Ce modèle exprime le choix des moyens retenus pour atteindre les objectifs fixés.
Imputation :	Inscription des coûts des sections aux coûts de produits en proportion des unités d'œuvre des entres consacrés à ces produits. L'imputation est dite « rationnelle » lorsque la part des charges fixes est calculée par rapport à un niveau d'activité préalablement défini comme « normal ».
Inventaire comptable permanent :	Organisation des comptes qui, par l'enregistrement des mouvements permet de connaître de façon constante, en cours d'exercice, les existants chiffrés en quantités et en valeurs ; la méthode s'applique plus particulièrement aux stocks.
Inventaire intermittent :	Dans cette organisation comptable c'est seulement en fin de période que sont inscrits dans les comptes de la comptabilité générale les existants chiffrés en valeurs.
Marge :	Différence entre un prix de vente et un coût. Une marge est généralement qualifiée à partir du coût auquel elle correspond. Exemple : marge sur coût d'achat, marge sur coût variable, marge sur coût de production, marge sur coût direct… (la merge sur coût « direct» est aussi une marge dite « contributive »).

Productivité globale :	Rapport entre une production et l'ensemble des facteurs de production, chacun d'eux étant pondéré par l'importance de sa participation dans les coûts. Le « surplus de productivité globale » est la différence, pour deux périodes données, entre les excédents de quantités produites et les excédents de quantités consommées ces quantités étant évaluées en coût (ou prix) constants.
Répartition :	Travail de classement des charges aboutissant à inscription dans les comptes de reclassement et les sections, des éléments qui ne peuvent pas être affectés faute de moyens de mesure. Une répartition s'effectue à l'aide d'une « clé de répartition » fondée sur des raisonnements techniques et économiques appropriés étayés par des études statistiques dans toute la mesure du possible (études de corrélation).
Réseau d'analyse comptable :	Ensemble de comptes d'analyses de la comptabilité analytique des entreprises, et de leur articulation.
Résultat :	Différence entre un prix de vente et le coût de revient correspondant.
Sections :	Divisions de l'unité comptable où sont analysés des éléments de charges « indirectes » préalablement à leur imputation aux coûts de produits intéressés. Les opérations d'analyse comprennent : ▪ L'affectation des charges qui peuvent être directement rattachées aux centres ; ▪ La répartition entre les centres des autres charges qu'ils doivent prendre en compte ; ▪ La cession de prestations entre centres.
Sous-activité :	Niveau d'activité de l'ensemble de l'entreprise,ou d'un département de l'entreprise, inférieur, ou d'un département de l'entreprise, inférieur au niveau prévisionnellement considéré comme « normal » compte tenu des facteurs techniques et économiques.
Unité comptable d'activité :	Unité d'exploitation dont la comptabilité est tenue de façon autonome : ensemble de l'entreprise ou division d'entreprise (établissement par exemple).
Unité fonctionnelle :	Division de l'unité comptable groupant l'ensemble des activités de la comptabilité analytique des entreprises afférentes à une fonction économique (production, distribution, gestion du personnel,…)
Unité d'œuvre :	Unité de mesurer dans une section de la comptabilité analytique des entreprises servant notamment à imputer le coût de ce centre aux coûts des produits.